

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 06325 Numéro SIREN : 890 320 294 Nom ou dénomination : A.J.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2023 sous le numéro de dépôt 22236

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102021** et clos le **30092022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **LE 18 OCT. 2023** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

A.J.F. SOUS LE N° **22 236**
9 Sente - Sentier ROUXEL

Identification du destinataire

94400 VITRY-SUR-SEINE

Insp. IFU

N° dossier

89032029400014

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **3 502** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (06,06 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement ☐
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % ☐

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : AUDEXIUM CONSEILS 17 rue Alexis de Tocqueville 92160 ANTHONY

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A le

[illegible]

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **A.J.F.**
et Date de clôture de l'exercice **30092022**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>alter</i> et <i>aquater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2022

Désignation de l'entreprise A.J.F.		9 Sente - Sentier ROUXEL		Neant ☐		
Adresse de l'entreprise		94400 VITRY-SUR-SEINE				
SIRET		8 9 0 3 2 0 2 9 4 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
				12		
				Exercice N clos le 30092022		
				Exercice N-1 clos le 30092021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030	200	
					(200)	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044		048	200	
					(200)	
					900	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	993	062	993
						1 106
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070	
			072	2 016	074	2 016
					1 280	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	359	086	359	9 401
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	3 368	098	3 368	11 787	
Total général (I + II)		110	3 368	112	200	
					3 168	
					12 687	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	100			
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	4 573			
	Report à nouveau	134	(4 673)			
	Résultat de l'exercice	136	(3 502)		4 673	
	Provisions réglementées	140				
Total I		142	(3 502)		5 673	
Provisions pour risques et charges		154				
Total II						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 416			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 272		840	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	983		6 173	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	6 670		7 013	
Total général (I + II + III)		180	3 168		12 687	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
					(1 000)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A.J.F.		Neant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092022	Exercice N-1 clos le 30092021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	160 288
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	
		222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224	
	Production immobilisée *			226	
Subventions d'exploitation reçues			230		
Autres produits			232	160 288	137 131
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		236	88 643
	Variation de stock (marchandises) *			238	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240	3 694
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	(919)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	2 981
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		246	(993)
	Rémunérations du personnel *			248	28 257
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			250	21 398
	Dotations aux amortissements *			252	479
	Dotations aux provisions			254	39 981
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		256	28 355
	260		262	3 377	5 876
Total des charges d'exploitation (II)				264	100
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	163 790
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)	280		282	131 664
	Produits exceptionnels (IV)	290		292	
	Charges financières (V)	294		296	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348		306	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		310	825
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(3 502)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 673
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		318	3 502
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		322	
	Provisions non déductibles*	322		324	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		330	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		248	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		251	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		998	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		999	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		997	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991	
	ZFA NG (44 quinquies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)				
	Investissements outre-mer				
	Zones de développement prioritaire (art 44 septidécies)				
	Zones de revitalisation rurales (44 quindécies)				
	Bassins urbains à dynamiser-BUID (art 44 sexidécies)				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		647		
Déduction exceptionnelles (art 39 decies C)			990		
Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354
Bénéfice col. 1					3 502
Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		360	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			372	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	3 502
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

AUDEXIUM CONSEILS

A.J.F.

Page :

6

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

AUDEXIUM CONSEILS

A.J.F.

Page :

7

2033B - Divers à déduire au 30/09/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.J.F.						Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444	1 000	446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 000	492		494	1 000	496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	100	532	100	534		536	200		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	100	572	100	574		576	200		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 30/09/2022**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.J.F.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860 3 502
Total des déficits restant à reporter			870 3 502

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 13 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 10 816
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.J.F.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	160 288	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	160 288	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	993	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	993	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	98 924	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	8 762	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	154	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	107 840	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	53 442
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	53 442
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	160 288	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|2|

N° SIRET 8|9|0|3|2|0|2|9|4|0|0|0|1|4|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.J.F.

ADRESSE (voie) 9 Sente - Sentier ROUXEL

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PERIOCHE Prénom(s) ALICIA
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 08|12|1978 N° département 94 Commune L HAY LES ROSES Pays FRANCE
Adresse : N° 9 Voie SENTIER ROUXEL
Code postal 94400 Commune VITRY SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/09/2022

N° SIRET 89032029400014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.J.F.

ADRESSE (voie) 9 Sente - Sentier ROUXEL

CODE POSTAL 94400 VILLE VITRY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

S.A.S. « A.J.F. »
Capital de 1000.00 Euros
09 Sentier ROUXEL
94400 – VITRY SUR SEINE

Siret 89032029400014 - APE 4781 Z

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-trois le 06 mars à dix-sept heures trente.

Les associés de la société « A.J.F. » SAS au capital de 1000.00 Euros (mille euros) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par la Gérance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022
- Quitus à la Gérance
- Affectation des résultats
- Rémunération du Président

Madame PERIOCHE Alicia Présidente préside la séance :

La présidente constate que sont présents :

A savoir :

Mme PERIOCHE Alicia Présidente associée (propriétaire de 100 actions)

Total des actions représentées : 100 soit 100% du capital social.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

AP
Perioche

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la présidente fait observer aux associés présents que leur droit de Communication et d'information ont pu être exercés dans les délais prévus par la loi à savoir 15 jours francs avant la date de l'assemblée.

Les associés présents lui en donnent acte.

Puis la présidente ouvre la séance en donnant lecture de son rapport. Cette lecture achevée la parole est offerte aux associés.

Après un échange de vue et personne ne demandant plus la parole madame la présidente lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et examiné les comptes arrêtés au 30/09/2022 l'AGO approuve les comptes et le bilan tel qui lui ont été présenté, et donne en conséquence à la Présidente quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidence approuve les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et constate que les appointements bruts de la Présidente pour la période 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 ont été de 21035.48€.

Ses frais sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, en tenant compte que l'associée intéressée s'est abstenue et que ses parts n'ont pas été comprises dans le calcul du quorum de la majorité.

AP
Jérôme

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par la Présidence et décide d'affecter le déficit de l'exercice 2021/2022 : de 3502.39€ au compte REPORT A NOUVEAU DEBITEUR pour 3502.39€

En application de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée Générale se déclare informée qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 20 H 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

AP
Serak